



TRANSPORTS SCOLAIRES ANNÉE 2022/2023

Élèves entrant 2^{nde} et nouveaux arrivants : PROCÉDURE A SUIVRE

Avant d'entreprendre toute démarche, veuillez attendre de recevoir la notification d'affectation définitive de l'élève

1) Élèves empruntant les Transports Urbains Montluçonnais : bus MAËLIS

Les services des transports urbains montluçonnais seront présents aux journées d'inscriptions du lycée,
le lundi 04 juillet 2022.

2) Élèves (hors agglomération Montluçonnaise) empruntant les lignes de transports scolaires du Conseil Départemental «Trans'Allier» :

- ⇒ Vous devez obligatoirement établir votre demande de transport scolaire pour l'année 2022- 2023 sur le site <https://www.auvergnerhonealpes.fr/scolaire-allier> - sélectionnez l'onglet « inscription » puis « nouvelle demande » **avant le 19 juillet 2022, au-delà de cette date, la somme de 30 euros sera demandé aux familles.**
- ⇒ Ce site vous permettra également de consulter les horaires et les itinéraires du trajet de votre enfant : dans la rubrique « **horaires des lignes scolaires** » - « **je consulte mes horaires** » :
 - Entrer votre adresse complète
 - Puis compléter ce qui concerne l'établissement scolaire

Pour toute information complémentaire veuillez-vous adresser au Conseil Départemental de votre lieu d'habitation : les coordonnées sont les suivantes pour l'Allier : **Conseil Départemental : Service Transports : 04.73.31.85.00.**

Pour les familles n'ayant pas la possibilité de procéder à une inscription en ligne, un formulaire papier est disponible sur le site : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/scolaire-allier> (document à télécharger : **formulaire d'inscription papier aux transports scolaires**) ou le sera également le jour des inscriptions au lycée.

Vous devez **impérativement** remettre ce formulaire **au lycée** (dûment complété, signé, avec **1 photo d'identité** de l'élève) avant le **11 juillet 2022** pour que votre demande soit prise en compte. **Au-delà du 19/07/22, la somme de 30 euros sera demandé aux familles**

Attention : si vous le renvoyez directement au service des transports du Conseil Départemental, la demande ne sera pas traitée.

3) Élèves dont le lieu de résidence est desservi par les lignes SNCF :

Vous devez en premier lieu commander une carte OÛra en ligne sur le site de la SNCF:

carte oura ter auvergne rhone alpes tarifs et achats
carte OÛra orange et bleue nominative (2^e génération)
je commande ma carte -commander en ligne

En parallèle un abonnement SNCF papier, doit être complété auprès de l'établissement scolaire chaque année, ainsi nous mettons à votre disposition des imprimés qui sont à compléter les jours des inscriptions.

Attention : afin que la demande soit prise en compte : prévoir **1 photo** d'identité de l'élève (avec nom-prénom au verso) pour les **externes / demi-pensionnaires** et **2 photos** (avec nom-prénom au verso) pour les **internes.**

NB : veuillez noter que le lycée n'a **aucun droit de regard** sur les attributions des cartes SNCF, la décision revenant seule au Conseil Départemental de l'Allier (à Moulins) : 04.73.31.85.00 - transports03@auvergnerhonealpes.fr

4) Élèves dont le lieu de résidence se trouve hors du département de l'Allier :

Veuillez-vous vous rendre sur le site du Conseil Départemental de votre lieu d'habitation, les coordonnées sont les suivantes :

- pour le Puy-de-Dôme : https://transportscolaire.puydedome.auvergnerhonealpes.fr/craura_63/usager/
Tél : 04 73 31 84 00
- pour le Cher : <https://www.remi-centrevaldeloire.fr>
- pour la Creuse : <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/transports-scolaires/inscription>
- pour la Nièvre : <https://www.bourgognefranche-comte.fr/transport-scolaire-nievre> Tél : 03 79 13 30 50